

Barème type pour le calcul de points

Activités cliniques :

- CEC – perfusion = 1 point/cas
- CEC à l'étranger ou réalisée hors site d'appartenance = 2 points/cas
- Présence pour chirurgie à cœur battant = 1/4 de point/cas
- Supervision de la CEC en qualité de formateur = 1 point/cas
- Procédures particulières : ECMO, assistance gauche-gauche, transplantation hépatique, perfusions régionales, procédures expérimentales... = 1 point/cas
- Prise en charge de récupération de globules rouges, contre pulsion intra-aortique, hémofiltration... = 1/2 point/cas

Formation continue :

- Participation passive à une réunion interne (staff...) = 1 point/participation
- Participation active à une réunion interne = 5 points/participation
- Participation passive à :
 - Réunion, congrès, séminaire national = 5 points/participation
 - Réunion, congrès, séminaire international = 10 points/participation
 - Journées de formation continue de la SOFRAPERF = 10 points/participation
 - Formation continue autre = 5 points/participation
- Participation active à :
 - Réunion, congrès, séminaire national = 10 points/participation
 - Réunion, congrès, séminaire international = 20 points/participation
 - Publication = 5 points/participation
 - Enseignement :
 - dispensé en interne = 5 points/cours
 - dispensé en externe = 10 points/cours
 - dispensé aux journées de formation continue de la SOFRAPERF = 20 points/cours



Tél. secrétariat : 05 49 38 07 75

Société Française
de Perfusion



CERTIFICATION RE-CERTIFICATION 2012-2014

MODE D'EMPLOI

Vous êtes nouveau(elle) perfusionniste

Conditions à la certification :

- Être adhérent(e) à la SOFRAPERF, à jour de sa cotisation
- Justifier d'au moins 1 an de pratique en CEC

Pièces à fournir :

- Dossier de certification¹ dûment rempli
- Carnet de formation² dûment complété comprenant la fiche de relevé d'activités cliniques validée et les attestations de formation

Validation de la certification :

- Obtention d'un minimum de 100 points en pratique et de 50 points en théorie (selon barème spécifique ci-dessous)

Barème spécifique :

- Pratique³ :
1 point / CEC réalisée en formation ayant une note > ou égale à 3
10 points / semaine de stage extérieur réalisé
- Théorie³ :
5 points / formation générale réalisée
10 points / formation spécifique réalisée
50 points / DU de CEC

1. Sur simple demande auprès du secrétariat
2. Téléchargeable sur www.sofraperf.fr ou sur demande auprès du secrétariat (joindre un chèque de 5€)
3. Cf. carnet de stage

Vous n'êtes pas certifié(e)

Conditions à la certification :

- Être adhérent(e) à la SOFRAPERF, à jour de sa cotisation
- Justifier d'au moins 3 ans de pratique en CEC

Pièces à fournir :

- Dossier de certification¹ dûment rempli
- Une attestation de pratique faisant apparaître la date de début d'activité
- La fiche de relevé d'activités cliniques et d'activités de formation⁴ des 3 années précédentes, dûment complétée et validée par le responsable

Validation de la certification :

- Obtention d'un minimum de 300 points en pratique et de 60 points en formation continue⁵

4. Téléchargeable sur www.sofraperf.fr ou sur simple demande auprès du secrétariat
5. Selon barème type (voir au dos)

Vous êtes déjà certifié(e)

Conditions à la re-certification :

- Être adhérent à la SOFRAPERF, à jour de sa cotisation annuelle durant les 3 années précédant la demande de re-certification

Pièces à fournir :

- Formulaire d'identification⁴ dûment complété
- La fiche de relevé d'activités cliniques et d'activités de formation⁴ des 3 années précédentes, dûment complétée et validée par le responsable

Validation de la re-certification :

- Obtention d'un minimum de 300 points en pratique et de 60 points en formation continue⁵